

DÉCISION DU MAIRE

MDE-2025-11



Décision du maire concernant le pouvoir de veto sur les règlements municipaux

En vertu de l'article 284.11, relatif au pouvoir de veto sur les règlements municipaux adoptés en vertu de :

- la *Loi sur les municipalités* et ses règlements, à l'exception de toute section prescrite;
- la *Loi sur l'aménagement du territoire* et ses règlements, à l'exception de toute section prescrite; et
- toute autre loi ou règlement prescrit ou toute section prescrite d'une loi ou d'un règlement.

Le maire décide ce qui suit :

Notifie officiellement le conseil municipal et le greffier qu'il ne mettra pas son veto sur les règlements municipaux suivants :

- Règlement 124-2025 pour nommer Shade Group Inc. comme ingénieur pour le drain municipal Gaston Levac
- Règlement 125-2025 pour confirmer les procédures du Conseil pour la réunion ordinaire du 10 novembre 2025

La présente décision du maire entre en vigueur le 10 novembre 2025

[Document original signé par le Maire Francis Brière]

Francis Brière, Maire

Daté: 10 novembre 2025

**Nous utilisons le masculin dans le seul but d'alléger le texte.*

***En cas de divergence entre les versions anglaise et française d'un texte, la version anglaise prévaut.*